



## Brevet session 2020 : que faut-il retenir ?

publié le 08/04/2020

En raison des conditions sanitaires, à quoi ressemblera le Brevet de la session 2020 ?

Quelques points à retenir :

- les épreuves écrites de l'examen et l'épreuve orale n'auront pas lieu en juin
- aucune évaluation donnée pendant la période de confinement ne sera comptabilisée au Brevet
- par contre, l'assiduité (pendant le confinement en rendant les activités et après le confinement) sera prise en compte
- les notes retenues pour l'examen seront celles du **contrôle continu tout au long de l'année**

Rappel : la fin de l'année scolaire pour les élèves sera le 4 juillet 2020.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter :

<https://www.education.gouv.fr/bac-brevet-2020-les-reponses-vos-questions-303348>

Le Principal



Académie  
de Poitiers

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.**

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**